



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

Membres Titulaires :

Monsieur Alain FUMAZ	Présent
Madame Sylvie LAPORTE	Présente
Madame Stéphanie ASCIONE	Présente
Monsieur André BAULON	Absent
Madame Martine DE SANTIS	Présente
Madame Hélène DELSANTO	Présente
Madame Cécile GOMEZ	Absente
Madame Laurence HOLLIGER	Présente
Monsieur Alexandre RISACHER	Présent
Monsieur Guillaume ROBAA	Absent

Membres Suppléants :

Madame Marie-Hélène CHARLES	Excusée
Monsieur Jean-Marc LUCIANI	Excusé
Madame Emilie ROY	Excusée

Participent également à la réunion en qualité de conseillers techniques :

Madame Perrine PAUL	Présente
Madame Françoise HURTADO DE MENDOZA	Présente

Directeur du S.I.R.C. :

Monsieur Jean-André AUFFRAY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 octobre 2022
- Bilan sur les effectifs

DELIBERATIONS :

1. Décision modificative n°1 au budget primitif 2022
2. Tarifs des repas 2023 – Communes membres
3. Tarifs des repas 2023 – Structures extérieures
4. Accord cadre à bons de commande de fourniture et de livraison de denrées alimentaires pour la confection de repas de la cuisine centrale du SIRC
5. Budget primitif – Exercice 2023
6. Création de 1 poste de Directeur
7. Création de 1 poste de Responsable Finances et Ressources humaines
8. Création de 1 poste de Gestionnaire administratif et Ressources humaines
9. Création de 1 poste de Responsable de répartition
10. Création de 3 postes de Livreur

QUESTIONS DIVERSES :

- RAS

La séance débute à 8h00.

En préambule de la séance, M. FUMAZ et Mme LAPORTE indiquent qu'un rappel doit être fait auprès des élus qui siègent au Comité Syndical afin que ceux- répondent au mail de convocation pour préciser leur présence. Cette réponse permet de savoir si le quorum sera atteint.

Monsieur AUFROY demande l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 octobre 2022.

Approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES EFFECTIFS :

Monsieur AUFRAY présente un point sur les effectifs repas.

DELIBERATION N°1 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur AUFFRAY explique qu'il s'agit de bascules de crédits d'un article budgétaire à un autre selon le tableau suivant :

CHAPITRE	INTITULE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	209 461,54	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 015,81	
65	Autres charges de gestion courante	891,71	
013	Atténuation de charges		100 698,66
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		120 000,00
75	Autres produits de gestion courante		2,19
77	Produits exceptionnels		668,21
TOTAL		221 369,06	221 369,06
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21	Immobilisations corporelles	15 460,92	
10	Dotations, fonds divers et réserves		15 460,92
TOTAL		15 460,92	15 460,92

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 – TARIFS REPAS 2023 - COMMUNES MEMBRES

Monsieur AUFFRAY explique que l'augmentation des tarifs proposée est de + 5,00%. Elle reste cependant inférieure au taux d'inflation donnée par l'INSEE à savoir + 6,50%.

Monsieur AUFFRAY alerte sur le fait qu'il reçoit en ce mois de décembre beaucoup de demandes d'augmentation de tarifs. Ces hausses concernent les denrées alimentaires, les articles à usage unique, ainsi que les fluides (eau, électricité, ...).

Une réévaluation des tarifs repas sera réalisée courant juin 2023 en fonction de l'évolution des prix et des effectifs repas du 1^e semestre.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 – TARIFS REPAS 2023 - COMMUNES MEMBRES

Les tarifs augmentent également de 5,00%.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 – ACCORD CADRE MARCHE A BONS DE COMMANDES ET DE LIVRAISON DE DENR2ES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS DU SIRC

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, 44 lots sont attribués sur les 46 lots publiés :

Lot	Désignation du Lot	Fournisseurs retenus	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Biscuits et petits déjeuners	POMONA EPISAVEURS	51 805,15	3 965,73	55 770,88
2	Boissons	CASIBEL	17 890,32	983,97	19 376,28
3	Charcuteries et salaisons cuites	SYSCO FRANCE	25 545,90	1 405,02	26 950,92
4	Charcuteries crues	CASIBEL	20 482,72	1 126,55	21 609,27
5	Conserves de poissons	FELIX POTIN	13 142,64	722,85	13 865,49
6	Tartes et feuilletés frais	ALPES FRAIS	32 601,24	1 793,07	34 394,30
7	Tartes et feuilletés surgelés	SYSCO FRANCE	10 870,05	597,85	11 467,90
8	Épicerie	POMONA EPISAVEURS	113 934,40	6 266,39	120 200,79
9	Légumes 4e gamme	POMONA TERRE AZUR	63 299,25	3 481,46	66 780,71
10	Légumes 4e gamme issus de l'agriculture biologique	POMONA TERRE AZUR	305,50	16,80	322,30
11	Fruits 4e gamme	POMONA TERRE AZUR	9 077,55	499,27	9 576,82
12	Fruits 5e gamme	POMONA TERRE AZUR	950,45	52,27	1 002,72
13	Légumes 5e gamme	POMONA TERRE AZUR	2 432,00	133,76	2 565,76
14	Légumes surgelés issus de l'agriculture biologique				
15	Fruits et légumes frais	POMONA TERRE AZUR	78 870,24	4 337,86	83 208,10
16	Fruits et légumes surgelés	SYSCO FRANCE	48 908,30	2 689,96	51 598,26
17	Légumes surgelés CE2 ou HVE	SYSCO FRANCE	26 306,88	1 446,88	27 753,76
18	Légumineuses et céréales cuites vapeur	SYSCO FRANCE	4 105,50	225,80	4 331,30
19	Ovoproduits 4e et 5e gamme	SYSCO FRANCE	17 742,27	975,82	18 718,09
20	Ovoproduits surgelés	SYSCO FRANCE	14 632,80	804,80	15 437,60
21	Pains et viennoiseries déjeuners	PAINDOR	378 613,18	20 823,72	399 436,90
22	Pâtisseries fraîches				
23	Pâtisseries surgelées	SYSCO FRANCE	21 937,52	1 206,56	23 144,08
24	Pommes de terre surgelées	SYSCO FRANCE	18 489,66	1 016,93	19 506,59
25	Céréales - pâtes fraîches	PATES LANZA	18 345,24	1 008,99	19 354,23
26	Produit de la mer frais	POMONA TERRE AZUR	2 024,30	111,34	2 135,64

ANNEXE 2 suite

Lot	Désignation du Lot	Fournisseurs retenus	Montant HT	TVA	Montant TTC
27	Produit de la mer surgelés	SYSCO FRANCE	152 482,01	8 386,51	160 868,52
28	Produits laitiers	POMONA PASSION FROID	319 912,67	17 595,20	337 507,87
29	Plats cuisinés frais	ALPES FRAIS	34 495,65	2 780,78	41 467,91
30	Produits traiteurs surgelés	POMONA PASSION FROID	113 439,62	6 239,18	119 678,80
31	Produits traiteurs végétaux bio surgelés	POMONA PASSION FROID	42 212,47	2 321,69	44 534,16
32	Terrines, saurisseries et autres produits de la mer	SYSCO FRANCE	1 918,35	105,51	2 023,86
33	Produits traiteurs exotiques	EURASIENNE	6 974,00	383,57	7 357,57
34	Viandes et abats frais	SAS MIDI VIANDES	133 252,57	7 328,89	140 581,46
35	Viandes et abats surgelés	SYSCO FRANCE	38 507,42	2 117,91	40 625,33
36	Viandes et abats 5e gamme	ESPRI RESTAURATION	14 168,86	779,29	14 948,15
37	Volailles fraîches	SAS MIDI VIANDES	49 000,71	2 695,04	51 695,75
38	Volailles fraîches bio et BBC	SAS MIDI VIANDES	77 120,10	4 241,61	81 361,71
39	Volailles surgelées	POMONA PASSION FROID	24 336,04	1 338,48	25 674,52
40	Viandes fraîches labélisées	SAS MIDI VIANDES	82 543,56	4 539,90	87 083,46
41	Fruits issus de l'agriculture biologique	POMONA TERRE AZUR	71 425,89	3 928,42	75 354,31
42	Fruits frais issus de l'agriculture HVE	POMONA TERRE AZUR	34 017,90	1 870,98	35 888,88
43	Légumes issus de l'agriculture biologique	POMONA TERRE AZUR	12 973,20	713,53	13 686,73
44	Légumes circuit court	POMONA TERRE AZUR	11 865,25	652,59	12 517,84
45	Sandwichs "club"	ESPRI RESTAURATION	908,52	49,97	958,49
46	Plats cuisinés frais	ESPRI RESTAURATION	13 500,54	742,53	14 243,07

Les lots 14 « légumes surgelés issus de l'agriculture biologique » et 22 « pâtisseries fraîches » ne sont pas attribués, faute de candidats. L'accord est donné pour la passation d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément au Code de la commande publique.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023

Monsieur AUFFRAY expose les principaux points développés dans l'annexe du budget primitif 2023.

Le budget primitif 2023 est établi selon la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Compte tenu de la crise sanitaire très présente en ce mois de décembre, Monsieur AUFFRAY précise que le budget a été élaboré avec prudence.

Au niveau de l'investissement, sont pris en compte les remarques de la DDPP pour la mise en conformité de certains locaux.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 831 671,88 €
- Recettes : 3 831 671,88 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 122 570,05 €
- Recettes : 122 570,05 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 – CREATION DE 1 POSTE DE DIRECTEUR

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais de la mise à jour de la fiche de poste avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 – CREATION DE 1 POSTE DE RESPONSABLE DES FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais de la mise à jour de la fiche de poste avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 – CREATION DE 1 POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET RESSOURCES HUMAINES

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais de la mise à jour de la fiche de poste avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 – CREATION DE 1 POSTE DE RESPONSABLE DE REPARTITION

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas de recrutements mais de la mise à jour des fiches de postes avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 – CREATION DE 3 POSTES DE LIVREURS

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas de recrutements mais de la mise à jour des fiches de postes avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur FUMAZ indique aux membres du Comité Syndical l'importance d'informer régulièrement les familles sur la qualité des repas fournis par le SIRC (produits faits maison, issus de l'agriculture biologique, labélisés, ...).

La séance est levée à 09h30.

Le Président du S.I.R.C

Alain FUMAZ

